

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Ordonnances
rendues en matière de société (R) - Dépôt le 08/07/2024 - 9230 - 1986 B 00275 - 335 352 191 -
HOLDING TOURING AUTO

2024 000 133

R/2024/1540

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

ORDONNANCE

Nous, Monsieur Philippe VERDUN, Président du Tribunal de commerce d'Aix-en-Provence,

Assisté du Greffier,

Vu la requête présentée par la société HOLDING TOURING AUTO (SAS), inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro SIREN 335 352 191 et dont le siège social est situé Chemin Saint-Jean de Malte - 13290 Aix-en-Provence,

Vu les motifs exposés,

Vu dispositions de l'article L.232-23 du code de commerce,

Attendu que la société HOLDING TOURING AUTO (SAS) a clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2023,

Que, toutefois, la société HOLDING TOURING AUTO (SAS) sollicite la prorogation du délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire devant se prononcer sur l'approbation des comptes annuels au 30 septembre 2024.

Attendu que la demande de prorogation a été sollicitée par la société HOLDING TOURING AUTO (SAS) dans le délai légal initial de 6 mois à compter de la clôture des comptes annuels.

Attendu que les comptes annuels antérieurs ont bien été déposés par la société HOLDING TOURING AUTO (SAS).

En conséquence,

PROROGEONS au 30 septembre 2024, le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société HOLDING TOURING AUTO (SAS) appelée à statuer sur les comptes clôturés le 31 décembre 2023.

Le Président

Coût : 32.33 euros T.T.C.

Fait à Aix-en-Provence, le

8 JUL. 2024

Le Greffier Lemagner Marie

Lemagner

